

Communication sur nos progrès 2015

En tant que Président du Groupe INTM j'ai le plaisir d'affirmer une nouvelle fois mon engagement envers le Pacte Mondial des Nations Unies et ses dix principes.

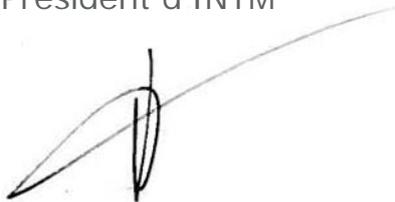
Nos actions, relevant des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de l'anticorruption, visent à promouvoir ces fondamentaux auprès de nos salariés, nos fournisseurs, nos clients et toutes nos autres parties prenantes.

En cette année du COP21, nous sommes particulièrement attentifs aux initiatives du Pacte Mondial sur la préservation de l'environnement et la recherche de solutions durables. Nous nous interrogeons continuellement sur nos plans d'actions et nos axes d'améliorations possibles.

Avec cette parution, nous nous engageons à communiquer de manière transparente nos actions, nos mises en œuvre et nos progrès auprès de l'ensemble de nos parties prenantes.

Meilleures salutations,

Georges AWAD
Président d'INTM



Droits de l'Homme

Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

INTM poursuit sa sensibilisation sur les droits universels de l'Homme

Nos engagements

INTM veille à s'assurer, au quotidien, au déroulement de ses activités dans un environnement sain et respectueux des droits de l'Homme.

Nos objectifs

Le comité de direction du Groupe INTM se réunit une fois par semestre lors d'un comité éthique afin de s'assurer que les activités de l'entreprise se déroulent dans le respect de chaque salarié et de tout autre individu ayant un rôle dans les activités commerciales de la société.

Résultat de notre démarche

A travers cette ligne de conduite, il a été décidé au cours de cette année de sensibiliser tous nos managers aux fondamentaux des droits de l'Homme à travers une formation.

100% de nos managers ont participé à cette formation et ont pu échanger sur les contenus et les messages déployés.

Conditions de travail

Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Le groupe INTM s'engage en faveur des jeunes

Nos engagements

Depuis sa création, le Groupe INTM garantit l'égalité au travail en appliquant des politiques de non-discrimination et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Cette année, INTM a souhaité poursuivre ses actions en s'engageant avec Nos Quartiers ont du Talent (NQT). Les actions menées ont pour enjeu d'aider les jeunes diplômés, de bac+3 minimum, issus de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés, à s'insérer dans le monde professionnel.

Nos objectifs

Le Groupe INTM met en place depuis 2014 des actions en faveur des jeunes. Nos motivations et objectifs sont : qu'ils puissent tous accéder aux mêmes opportunités professionnelles et qu'ils soient égaux dans leurs chances de réussites.

Résultat de notre démarche

Cette année, 25% de nos managers sont devenus parrains. Ils suivent un ou plusieurs jeunes en menant les actions suivantes : discussion et cadrage du projet professionnel, travail sur le CV, sur la lettre de motivation et sur la présentation orale, simulation d'entretiens, coaching et suivi.

A l'heure actuelle, plus de 30% des filleuls ont trouvé un emploi stable.

Nous avons également organisé et mené un atelier découverte, à destination des jeunes de l'association NQT, sur les métiers de l'IT.

Environnement

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Le Groupe INTM mène des actions en faveur de l'environnement

Nos engagements

La préservation de l'environnement est au cœur des réflexions et des préoccupations d'INTM. Nous menons des actions quotidiennes et nous nous efforçons d'exercer et de développer nos activités de façon durable et responsable.

Nos objectifs

A travers notre politique environnementale, nous avons pour objectif de réduire et de recycler l'ensemble de nos déchets.

Résultat de notre démarche

Nous poursuivons notre partenariat avec la société de collecte et de recyclage Cèdre. Nous contrôlons ainsi, sur tous nos sites, le recyclage de nos : papiers, cartons, plastiques, canettes, cartouches d'encre, piles, matériels informatiques et depuis peu de nos capsules de café.

Cette année, nous avons recyclé :

- 871 kilogrammes de papiers et cartons
- 53 kilogrammes de plastiques
- 18 kilogrammes de canettes métalliques
- 28 kilogrammes de consommables informatiques

Lutte contre la corruption

Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

INTM lutte contre la corruption

Nos engagements

Le Groupe INTM, dans ses pratiques commerciales, œuvre au quotidien pour le développement et l'usage de pratiques éthiques et morales. Chez INTM, il n'y a pas de compromis possible sur l'intégrité et l'anticorruption.

Nos objectifs

Nous avons pour objectif de donner les moyens, à chacun de nos Business Managers, de pouvoir identifier toute intention qui ne serait pas conforme à notre code de conduite éthique.

Nos actions

Nous rappelons régulièrement à nos Business Managers les bonnes pratiques des affaires et leur cadre législatif. Cette année, nous avons eu pour volonté de mettre en place une formation sur l'éthique des affaires.

100% des managers ont reçu cette formation, ont pu échanger et s'interroger sur son contenu lors de nos réunions commerciales hebdomadaire.